



V1-3 30/03/25

FORMATION Continue VTC (recyclage)

Programme conforme aux exigences Qualiopi

Présentation Générale

Public concerné : Titulaire de la carte professionnelle VTC et souhaitant réactualiser ses connaissances

Objectif : Être capable d'actualiser ses connaissances et d'appliquer les évolutions du métier de conducteur de VTC

Durée : 14 heures en présentiel.

Délais d'accès : Voir le calendrier sur la page d'accueil de notre site

Pré-requis à la formation : Avoir une carte professionnel VTC

Tarif : 300 € (exonéré de TVA selon l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts).

Objectifs de la Formation

- ✓ Réactualiser les connaissances réglementaires du métier, sécurité routière, et premier secours
- ✓ Obtenir l'attestation de suivi à la formation continue



Programme de Formation - 14 heures

1 Droit du transport public particulier de personnes et VTC (7 heures théorique)

- 📌 Connaitre les différents aides de transports publics particuliers
- 📌 Connaitre les règles relatives aux véhicules
- 📌 Connaitre les règles relatives aux conducteurs.
- 📌 Connaitre les sanctions administratives et pénales
- 📌 Connaitre les dispositions relatives aux exploitants, modalités d'inscription au registre des VTC
- 📌 Connaitre les obligations spécifiques et signalétiques distinctives
- 📌 Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation

2 Sécurité Routière et PSC (7 heures théorique)

- 📌 Savoir appliquer les règles du code de la route
- 📌 Connaitre les risques liés à l'alcoolémie, stupéfiant...
- 📌 Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones
- 📌 Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident
- 📌 Protection, Alerte, Obstruction des voies aériennes, Hémorragie, Inconscience, Arrêt respiratoire, Perte de connaissance, Brûlures et traumatismes

Modalités d'Évaluation



Evaluation diagnostic avant la formation



Evaluation des acquis en fin de formation (type examen blanc)



Attestation de fin de stage

Modalités Pédagogiques

✓ **Supports pédagogiques** : Chaque stagiaire reçoit un livret d'accueil, un règlement intérieur et des ressources pédagogiques adaptées pour suivre la formation de manière optimale.

✓ **Méthodes d'animation interactives** : Nos formateurs qualifiés alternent entre apports théoriques, diaporamas explicatifs, études de cas et mises en situation afin de favoriser l'ancrage des connaissances et le développement des compétences professionnelles.

✓ **Outils et équipements pédagogiques** : La formation est dispensée à l'aide de tableaux blancs, de vidéoprojecteurs et de supports numériques tels que des présentations PowerPoint, garantissant une transmission claire et dynamique des contenus.

✓ **Approche pratique immersive** : L'utilisation de **lunettes de simulation** permet de sensibiliser les stagiaires aux dangers liés à la fatigue, à l'alcoolémie ou aux conditions de conduite dégradées.

Nos méthodes pédagogiques sont conçues pour répondre aux besoins des apprenants, favoriser leur engagement et assurer une montée en compétences en adéquation avec les attentes du secteur professionnel.

Accessibilité & Inclusivité

✓ Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

✓ Contact du référent handicap : contact@merelformation.com

Notre organisme de formation s'assure que la formation proposée puisse être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour cela, nous disposons d'un référent handicap, Monsieur MEREL que vous pourrez contacter afin d'anticiper ensemble les aménagements éventuels à mettre en œuvre pour favoriser la réussite de votre parcours.

Lieux de Formation

 **Ille-et-Vilaine (35)** : Buro Club, 1 bis rue d'Ouessant, 35760 Saint-Grégoire.

 **Côtes-d'Armor (22)** : Campanile de Saint-Brieuc, 2 Bd Carnot, 22000 Saint-Brieuc.

Procédure d'Inscription

- 1 Remplir le formulaire d'inscription** en ligne ou papier.
- 2 Choisir son mode de financement** : CPF, Pôle emploi, financement personnel.
- 3 Envoyer les documents requis** : permis, pièce d'identité, justificatif de domicile, photo.
- 4 Recevoir la convocation** avant le début de la formation.

Attestation de fin de formation

 **Validation de la carte professionnelle** grâce à l'attestation de formation continue remise après les 14 heures de formation en centre et après accord de la préfecture.

Contact & Informations

MEREL TAXI FORMATION

 7 rue Georges Maillols, 35000 RENNES

 07 60 86 11 09

 merelformation.com

 contact@merelformation.com

 *Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour débiter votre carrière de taxi professionnel !*